

Nom :
Prénom :
Adresse :
N° Client :

A **ERDF** 11 rue de la Monnaie 35000 RENNES (*)

Objet : refus de compteur Linky

Madame, Monsieur,

Nous avons récemment reçu une publicité d'EDF pour le nouveau compteur Linky. Le service Communication d'EDF détaille les « avantages » de ce compteur pour notre contrat d'électricité : Relevé à distance, « sans l'intervention d'un technicien du distributeur ERDF »; une « facturation plus juste » sur la base du relevé et non d'une estimation ; un accompagnement d'EDF pour faire des économies d'énergie grâce à « e.équilibre », la solution numérique d'EDF pour mieux comprendre et réduire votre consommation d'électricité », « si vous y êtes inscrit ».

Merci, mais non merci. Aucun de ces arguments de communication n'est un avantage à nos yeux. Nous considérons nos congénères comme des interlocuteurs préférables aux machines. Nous pensons qu'un monde avec contact est plus vivable, intéressant, réconfortant, humain en un mot, que le monde « à distance » que vous tentez de nous imposer.

Nous sommes dotés d'un cerveau, équipés des fonctions pour régler les détails pratiques de notre vie sans assistance électronique. Nous ne sommes pas inscrits à la « solution numérique » d'EDF, car nous savons comment réduire notre facture d'électricité : il suffit de réduire notre consommation d'électricité. Celle-ci est d'ailleurs modeste, et a tendance à diminuer grâce aux mesures que nous avons nous-même décidées, sans votre compteur prétendu « intelligent ».

Nous ne souhaitons pas que vos services mettent leur nez électronique dans notre intimité. Vous n'avez pas à savoir si nous sommes là et quand, si nous sommes plus nombreux que d'ordinaire, si quoi que ce soit change dans nos habitudes. Nous ne voulons pas que les données liées à notre vie privée soient collectées, ni par vous, ni par quiconque.

Par ailleurs, dans le cas du compteur Linky, la technologie CPL (courant porteur en ligne) transmet les données par radiofréquences de 75 kilohertz. Or ces câbles électriques classiques ont été conçus pour le 50 hertz du courant électrique, pas pour les champs électromagnétiques des radiofréquences. il peut donc y [avoir](#) un rayonnement au niveau des câbles. L'inquiétude est donc légitime, d'autant que le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et l'OMS (organisation mondiale de la santé) ont classé les ondes des radiofréquences dans la catégorie « cancérogène possible », ce qui n'a rien d'anodin. Merci de vous en tenir à ce que vous avez toujours bien fait : assurer la distribution d'électricité moyennant le paiement de notre consommation. Estimée, puis corrigée selon le relevé. Nous nous engageons à vous communiquer les relevés de notre compteur si vous nous le demandez. **Nous vous informons donc que nous refusons la pose du compteur Linky à notre domicile**, y compris en notre absence, et vous remercions par avance de prévenir votre sous-traitant que nous nous y opposerons. Nous veillerons de notre côté à ce que notre ancien compteur (en parfait état de marche) soit maintenu en place.

Nous profitons de ce qu'aucun logiciel n'assure encore à votre place les relations Clients pour vous prier d'agréer, Monsieur, nos humaines salutations.

A _____ le _____

Signature

Destinataires :

- ERDF
- Maire de ma commune pour information

(*) Modifier cette adresse pour les autres départements

Modalités d'envoi :

A **ERDF** : Lettre recommandée avec accusé de réception

Au **Maire** : nous suggérons un dépôt en mairie de votre domicile en faisant signer un avis de dépôt que vous aurez préalablement complété.

Je soussigné, _____, maire de la commune de _____ atteste avoir été dépositaire d'une lettre qui m'informe que Monsieur/ Madame _____ habitant à l'adresse suivante : _____ refuse(nt) l'installation d'un compteur Linky à leur domicile. Il(s) m'informe(nt) aussi qu'un exemplaire de ladite lettre a été envoyé à ERDF RENNES sous pli recommandé avec accusé de réception.

Fait à _____ le _____

Signature et tampon de la mairie